

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 77-264 du 18 Octobre 1977

portant création de la commission spéciale du Parti de la Révolution Populaire du Bénin chargée d'entendre la Camarade YEHOUME Nathalie.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er - Il est créé une commission spéciale du Parti de la Révolution Populaire du Bénin chargée d'entendre la Camarade YEHOUME Nathalie sur les raisons profondes de sa démission de l'Office Béninois de Sécurité Sociale.

ARTICLE 2 - La Camarade YEHOUME Nathalie devra fournir à la commission des informations sur la filière suivie par elle pour se faire recruter en qualité d'Assistante d'Accueil par le Président Directeur Général de la Compagnie AIR AFRIQUE.

ARTICLE 3 - Ladite commission est composée comme suit :

Président : Camarade CAPO-CHICHI TONAKPON Gratien,

Vice-Président : Camarade MALIKI Taofiqui,

Premier Rapporteur : Camarade HOUSSOU Fréjus Armand,

Deuxième Rapporteur : Camarade DISSOU Machioudi,

Membres : Camarades - ZODEHOUGAN Edouard,

- HOUNSOU Samuel,

- SOGLO Justin et

- WAMA Pierre.

ARTICLE 4 - La commission est compétente pour entendre toute personne pouvant lui apporter les informations utiles à l'accomplissement de sa mission.

.../...

ARTICLE 5 - Les résultats des travaux de ladite commission doivent être déposés au Chef de l'Etat dans les meilleurs délais.

ARTICLE 6 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 18 Octobre 1977

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 4 CC du PRPB 4 - Président et membres de la
commission 8 - SGG 4.